

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1282

3 juillet 2009

### SOMMAIRE

<b>AAG Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>61520</b>	<b>Herald Osabrück S.à r.l.</b> .....	<b>61523</b>
<b>Agrest Finance</b> .....	<b>61519</b>	<b>Holding de Projets d'Investissements Européens</b> .....	<b>61490</b>
<b>ATC Management (Luxembourg) S. à r.l.</b> .....	<b>61491</b>	<b>Immolys S.A.</b> .....	<b>61521</b>
<b>ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>61491</b>	<b>Insight PVD S.à r.l.</b> .....	<b>61494</b>
<b>Belgofin Holding S.A.</b> .....	<b>61493</b>	<b>Interbase S.A.</b> .....	<b>61520</b>
<b>BGV III Feeder 1 SICAV-FIS</b> .....	<b>61523</b>	<b>Investissements Immobiliers Européens et Internationaux S.A.</b> .....	<b>61522</b>
<b>C9 Capital SCA</b> .....	<b>61501</b>	<b>Levade S.A.</b> .....	<b>61490</b>
<b>C.A.R.E. Europe 2, S. à r.l.</b> .....	<b>61520</b>	<b>Lux-Langues S.A.</b> .....	<b>61523</b>
<b>Cogefi S.à r.l.</b> .....	<b>61520</b>	<b>Lux-Langues S.A.</b> .....	<b>61523</b>
<b>Compagnie Financière d'Echternach S.A.</b> .....	<b>61492</b>	<b>Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.</b> .....	<b>61526</b>
<b>Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A.</b> .....	<b>61524</b>	<b>Malt Luxco</b> .....	<b>61521</b>
<b>Element Power Investments S.à r.l.</b> .....	<b>61534</b>	<b>Malt Luxco</b> .....	<b>61522</b>
<b>Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>61533</b>	<b>Mariva Holding</b> .....	<b>61493</b>
<b>Elmont S.à r.l.</b> .....	<b>61492</b>	<b>Meubles Decker S.à r.l.</b> .....	<b>61500</b>
<b>Emerjul Project S.A.</b> .....	<b>61533</b>	<b>Nethan Investissements S.A.</b> .....	<b>61522</b>
<b>EMI S.A.</b> .....	<b>61533</b>	<b>NextGen Tel S.à r.l.</b> .....	<b>61493</b>
<b>EMI S.A.</b> .....	<b>61533</b>	<b>NPJ Invest S.A.</b> .....	<b>61522</b>
<b>Enviro Services International</b> .....	<b>61519</b>	<b>Pallhuber Holding S.à r.l.</b> .....	<b>61493</b>
<b>Euro Media 2000 S.A.</b> .....	<b>61501</b>	<b>PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>61490</b>
<b>Europin S.A.</b> .....	<b>61523</b>	<b>Partogest</b> .....	<b>61524</b>
<b>Facade Concept Sarl</b> .....	<b>61493</b>	<b>Placer S.A.</b> .....	<b>61491</b>
<b>Financial Services S.à r.l.</b> .....	<b>61492</b>	<b>President A</b> .....	<b>61492</b>
<b>GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>61519</b>	<b>President B</b> .....	<b>61492</b>
<b>GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH</b> .....	<b>61519</b>	<b>Reg Investissements S.à r.l.</b> .....	<b>61526</b>
<b>Glenn Arrow Wood S.à r.l.</b> .....	<b>61494</b>	<b>Syspar</b> .....	<b>61534</b>
<b>HECF UK 1 S.à r.l.</b> .....	<b>61521</b>	<b>The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l.</b> .....	<b>61520</b>
<b>HEDF II Germany S.à r.l.</b> .....	<b>61521</b>	<b>Titi International S.A.</b> .....	<b>61490</b>
<b>HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l.</b> .....	<b>61491</b>	<b>Titi International S.A.</b> .....	<b>61490</b>
<b>HEDF II Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>61491</b>	<b>VCL No. 9 S.A.</b> .....	<b>61522</b>
<b>Helium Syndication S.C.A.</b> .....	<b>61530</b>	<b>Viking S.A.</b> .....	<b>61526</b>
		<b>Wodan Invest S.A.</b> .....	<b>61521</b>

**Titi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 89.144.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074529/10.

(090087899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Titi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 89.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074530/10.

(090087907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**H.P.I.E. Holding S.A., Holding de Projets d'Investissements Européens, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 29.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074537/10.

(090087784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Levade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 131.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074523/10.

(090087575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 117.937,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 129.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

*Sole Manager*

Signatures

Référence de publication: 2009074701/14.

(090088774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**HEDF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074702/10.

(090089124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**HEDF II Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074700/10.

(090089125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Placer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juin 2009.

Michael Verhulst.

Référence de publication: 2009074699/10.

(090088773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074698/12.

(090088770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009074703/12.

(090088776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**President B, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 112.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederic Kuiper.

Référence de publication: 2009074697/10.

(090089025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**President A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 112.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederic Kuiper.

Référence de publication: 2009074696/10.

(090089021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Elmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 118.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074704/10.

(090088786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Compagnie Financière d'Echternach S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074683/11.

(090089000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 60.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, Foster Wheeler AG, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074661/13.

(090089060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Mariva Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 19.260.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074685/11.

(090088996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Belgofin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 35.221.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074684/11.

(090088997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**NextGen Tel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 108.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074686/10.

(090088914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Facade Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 118.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074687/10.

(090088912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Pallhuber Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 121.586.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009074659/12.

(090089052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Insight PVD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.512.

1/ En date du 20 Mai 2009, l'associé unique Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques a cédé:

- 9 109 parts sociales à Insight Venture Partners VI, L.P., avec siège social au 680, Fifth Avenue, 10019 New-York, Etats-Unis

- 2 862 parts sociales à Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., avec siège social au 680, Fifth Avenue, 10019 New-York, Etats-Unis

- 529 parts sociales à Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., avec siège social au 680, Fifth Avenue, 10019 New-York, Etats-Unis

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Insight Venture Partners VI, L.P., détient 9 109 parts sociales

- Insight Venture Partners (Cayman) VI, L.P., détient 2 862 parts sociales

- Insight Venture Partners VI (Co-Investors), L.P., détient 529 parts sociales

2/ Par résolutions signées en date du 20 mai 2009, les associés ont décidé de nommer:

- Blair Flicker, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Mark Lessing, avec adresse professionnelle au 680, Fifth Avenue, NY 10019 New York, Etats-Unis au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Référence de publication: 2009074085/27.

(090087793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Glenn Arrow Wood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.550.

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of May,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Glenn Arrow Properties S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143101,

here represented by Mrs Sylvie Lexa, employee, residing professionally at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Glenn Arrow Wood S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) represented by two hundred twenty (220) shares with a par value of fifty pounds sterling (GBP 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner- Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The two hundred twenty (220) shares have been subscribed by Glenn Arrow Properties S. à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009. EXPENSES

The share capital is estimated at EUR 12,519.87 (exchange rate (median price) on May 27, 2009: GBP 1.- = EUR 1.13817).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *General meeting of the sole partner*

Then sole partner, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. Mr Franck RUIMY, Director, born on February 6, 1971, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 1, Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom, is appointed sole manager of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour de mai,

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Glenn Arrow Properties S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143101,

ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Glenn Arrow Wood S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) représentée par deux cent vingt (220) parts sociales, d'une valeur de cinquante livres sterling (GBP 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les deux cent vingt (220) parts sociales ont été souscrites par Glenn Arrow Properties S. à r.l., prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de onze mille livres sterling (GBP 11.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Pour autant que de besoin, le capital social est évalué à EUR 12.519,87 (taux de change (median price) du 27 mai 2009: GBP 1,- = EUR 1,13817).

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
2. Monsieur Franck RUIMY, Directeur, né le 6 février 1971 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mai 2009. LAC / 2009 / 20742. Reçu 75,-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009074020/202/339.

(090087994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

### **Meubles Decker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg  
Mandataire

Référence de publication: 2009074176/12.

(090087659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Euro Media 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.832.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2009.*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Anna Maria RIZZO, demeurant à Largo Olgiata 15is 61/c, I-00123 Roma, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enrico MORELLI, demeurant à Largo Olgiata 15is 61/c, I- 00123 Roma, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Giovanni MORELLI, demeurant à Largo Olgiata 15is 61/c, I-00123 Roma, aux fonctions d'administrateur.
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009074824/24.

(090088869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**C9 Capital SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.579.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of the month of May

Before us Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg.

There appeared, the following Subscribers:

(1) C9 Capital, a société en responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and represented by Me Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg, by substitution of Me Habiba Boughaba authorised pursuant to a proxy dated 5 May 2009;

(2) Waleed Al Ghafari, born on 18 August 1959 in Jerusalem, a businessman, residing at Umm Suqeim, Dubai, United Arab Emirates, represented by Me Elisabeth Adam, maître en droit residing in Luxembourg, by substitution of Me Habiba Boughaba authorised pursuant to a proxy dated 5 May 2009;

The proxies shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société en commandité par actions which they form between themselves:

**Art. 1. Establishment & Denomination.** There is hereby established among the appeared Subscribers and all those who may become owners of the shares issued hereafter (the "Shareholders") a company in the form of a société en commandité par actions under the name of "C9 CAPITAL SCA" (the "Company") which shall be governed by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915") and the present articles of incorporation (the "Articles").

## **Art. 2. Registered Office**

2.1 The Company has its registered office (the "Registered Office") in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the Board may decide to transfer the Registered Office of the Company to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Managers. Within the same borough, the Registered Office may be transferred through simple resolution of the Managers.

2.3 In the event that the Managers determine that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its Registered Office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

## **Art. 3. Duration**

3.1 The Company is established for a defined period of seven (7) years starting from its Incorporation Date, so as to expire on 28th May 2016 (the "Initial Period"). The Company may be dissolved prior to the end of the Initial Period by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

3.2 The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 9 of these Articles shall apply.

3.3 Upon proposal of the Manager and prior to the end of the Initial Period of the Company, the Shareholders with the consent of the Manager may decide to extend the life of the Company for two (2) consecutive additional periods of two (2) years so that the Company shall terminate at the latest eleven (11) years after its Incorporation Date.

3.4 Six (6) months prior to the end of the Initial Period, the Manager may submit a proposal (the "Proposal") to the Shareholders to extend the life of the Company by one (1) additional two (2) years-period starting from the end of the Initial Period (the "First Additional Period"). Such Proposal must be approved by two-thirds (2/3) majority of the Shareholders.

3.5 Six (6) months prior to the end of the First Additional Period, the Manager may submit a second Proposal to the Shareholders to extend the life of the Company by one (1) additional two (2) years-period starting from the end of the First Additional Period (the "Second Additional Period"). Such Proposal must be approved by two-thirds (2/3) majority of the Shareholders.

## **Art. 4. Object, Purpose**

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. In particular the Company may carry out all transactions pertaining to the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participation in companies the principle object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guaranties or any other form of collateral in relation to the above activities. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or such other Company as the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

## **Art. 5. Share capital**

5.1 The Company has a subscribed share capital (the "Subscribed Share Capital") of thirty-one thousand Euro (€31,000) divided into thirty (30) ordinary limited shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each.

5.2 The Management Share shall be held by C9 Capital S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086, Luxembourg, as unlimited liability shareholder (associé commandité) and as the sole Manager of the Company.

5.3 The authorised share capital (the "Authorised Share Capital") of the Company is set at three hundred million Euros (€300,000,000) divided into three hundred thousand (300,000) Ordinary Shares, each with a par value of one thousand Euros (€ 1,000) (the "Authorised Shares").

The Manager is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the *Mémorial C, Recueil des Société et Associations* to increase the Subscribed Share Capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further Authorised Shares in one or several classes, in which case the Manager is authorised to reclassify the existing shares into shares of class A and create and issue Authorised Shares of up to ten (10) classes of shares of the Company (amongst which shall include class A shares), all Authorised Shares of any class shall have the same par value.

5.4 Up to the limits of the Authorised Share Capital, the Manager may in its discretion determine the time and the number of the Authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Manager is authorised to issue further Authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Manager may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Manager shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the Subscribed Share Capital and Authorised Share Capital and the Manager is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

5.7 The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by Law.

5.8 The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as the "Share" or the "Shares".

5.9 The Shareholders holding the Ordinary Shares are hereafter together referred to as the "Limited Partner" or the "Limited Partners".

#### **Art. 6. Shares in registered form**

6.1 All Shares of the Company shall be issued and shall remain in registered form.

6.2 A register of registered shares (the "Register") shall be kept by the Company, or by one or more persons designated thereto by the Company, and such Register shall contain the name of each owner of the Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held.

6.3 The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such Shares, which are registered.

6.4 The Manager may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

6.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company.

6.6 The Company recognizes only one (1) single owner per Share. If one (1) or more Shares are jointly owned, or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Certificates.** Certificates recording the entry of such Shareholder in the Register may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager, but shall not in any event represent any legal title of ownership as regards the Shares they relate to. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by one (1) Manager or by its delegate. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

**Art. 8. Transfer restrictions.** No transfer of Ordinary Shares shall be made unless in accordance with this Article 8, and the Manager and the Company shall refuse to register in the Register any transfer of any Ordinary Shares if the transferor thereof has not complied with the below provisions.

8.1 Permitted transfers:

8.1.1 No Limited Partner shall, without the prior written consent of the Manager (which consent may be granted by the Manager with any conditions as it deems fit), Transfer any of its Shares.

8.1.2 For the purposes of these Articles,

the term "Transfer" means:

(i) the direct or indirect transfer, sale, assignment or other disposition of, or grant of any option to purchase or transfer, the Shares of a Limited Partner or any kind of interest in any such Shares; or

(ii) the entering into any agreement in respect of any of the foregoing transactions.

the term "Affiliate" means any person directly or indirectly controlled by the Limited Partners being understood that for this definition "Control" means (a) in relation to a person that is a corporation, the ownership, directly or indirectly, of voting securities of the person carrying more than fifty percent (50%) of the voting rights attaching to all shares of the person and which are sufficient, if exercised, to elect a majority of its board of managers, (b) in relation to a person that is a limited partnership or trust, respectively, a general partner or trustee(s) or person entitled to elect the trustee or more than fifty percent (50%) of the trustees, if applicable, of such person, if any, or the ownership, directly or indirectly, of voting securities or rights of such person carrying more than fifty percent (50%) of the voting rights attaching to all voting securities of the person, and (c) in relation to any person, the ownership, directly or indirectly, of securities or other interests or rights entitling the holder(s) thereof to exercise direction over the activities of the person (the "Control"; "Controls"; "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly).

8.1.3 The consent of the Manager may be withheld for any reason including those referred to below, if the Manager considers that:

(i) the Transfer would adversely affect the Company or subject the Company (or any Affiliate thereof) to any additional regulatory or governmental requirements;

(ii) the effect of such Transfer of interest will result in a violation of any applicable securities law in any relevant jurisdiction;

(iii) any proposed transferee of the interest of a Limited Partner intends to hold the said interest otherwise than for itself beneficially (other than where such transferee is a trustee of a trust which is not a bare trust);

(iv) the Transfer would violate any applicable law or any term or provision of any shareholders' agreement or like agreement to be entered into from time to time between the Company and such Limited Partner (if any); or

(v) the proposed transferee will be unable to meet its obligations under any shareholders' or like agreement to be entered into from time to time between the Company and such transferring Limited Partner in respect of any of the Limited Partner's commitment and obligations.

8.1.4 A Limited Partner may, with the prior written approval of the Manager, Transfer all, or part thereof, of its Ordinary Shares to one of its Affiliates provided that:

(a) such Affiliate executes a legally binding undertaking to be bound by the terms of any shareholders' or like agreement and any other agreement to be entered into from time to time between the Company and such Limited Partner (if any) as if an original party thereto; and

(b) such Ordinary Shares shall forthwith be re-transferred to that Limited Partner or transferred to another Affiliate of that Limited Partner if at any time after a Transfer of Ordinary Shares is effected pursuant to this Article 8.1.4 above, the Affiliate ceases to be an Affiliate of that Limited Partner.

8.1.5 It shall be the duty of the transferring Limited Partner to immediately notify the Manager in writing if the transferee of its Ordinary Shares pursuant to this Article 8.1 ceases to be one of its Affiliates and in such event both the transferring Limited Partner and the transferee jointly and severally undertake to procure and ensure that all, or part thereof, of the Ordinary Shares held by the transferee are forthwith transferred or re-transferred in compliance with this Article 8.1.5. Notwithstanding anything to the contrary in this Articles, any Transfer of Ordinary Shares pursuant to this Article 8.1.5 shall not relieve or discharge the transferring Limited Partner from any of its obligations under these Articles or any shareholders' or like agreement entered into from time to time between the Company and such Limited Partner (if any), and the transferring Limited Partner shall continue to be subject to the obligations under these Articles and any agreement entered into from time to time between the Company and such Limited Partner (if any), and be liable to the other parties hereto as if no such Transfer had occurred and the liability of the transferring Limited Partner hereunder shall be joint and several with its Affiliate which holds those Ordinary Shares pursuant to any Transfer under this Article 8.1.5. The transferring Limited Partner shall bear all reasonable costs and expenses arising in connection with any such Transfer permitted by the Company hereunder.

8.1.6 Any Limited Partner wishing to Transfer all or any part of its Ordinary Shares shall apply to the Manager in writing for consent and shall furnish such information in relation to the proposed Transfer and the proposed transferee as may reasonably be required by the Manager. The transferring Limited Partner shall bear all reasonable costs and expenses arising in connection with any such Transfer permitted by the Manager hereunder, including (without limitation) reasonable legal fees arising in relation thereto.

8.1.7 Prior to a proposed Transfer, the Manager shall be entitled to require a written opinion of counsel reasonably acceptable to the Manager, satisfactory in form and substance to the Manager, to the effect that such Transfer will not result in a violation of any applicable securities law of any relevant jurisdiction. Such opinion shall also cover such other matters as the Manager may reasonably request and the costs of such opinion will be borne by the transferring Limited Partner.

8.1.8 The Limited Partner may at any time after the successful issue of Authorised Shares, freely Transfer its Share to the Manager.

8.2 Right of first refusal

If the Manager consents to the Transfer of Ordinary Shares by a Limited Partner (the "Selling Investor"), the Selling Investor shall comply with the "Right of First Refusal" procedure set out in this Article 8.2

8.2.1 The Selling Investor who wants to Transfer any, or all, of its Ordinary Shares (the "Sale Shares") shall serve a notice (the "Pre-Emptive Notice") to each Limited Partner, the Manager and the Company specifying:

- (i) the total number of Sale Shares;
- (ii) the sale price per Sale Share (or the means by which the price will be calculated);
- (iii) the name of any proposed buyer of the Sale Shares;
- (iv) the proportion of Shares held by each Limited Partner (the "Limited Partners' Proportion") or a statement that each Limited Partner may consult with the Manager as to its Limited Partner's Proportion; and
- (v) that each Limited Partner may offer to purchase more or less than or an amount equal to its Limited Partners' Proportion of Sale Shares on the terms set out in the Pre-Emptive Notice if the Limited Partners complies with this Article 8.2.1.

8.2.2 The Manager shall promptly, upon request by any Limited Partner, provide to each Limited Partner details of such Limited Partner's Proportion. Notwithstanding anything to the contrary in these Articles or shareholders' or like agreement to be entered into from time to time between the Company and the Limited Partners, a breach of this Article shall not affect the validity of any Transfer of Sale Shares pursuant to this Article 8.2.

8.2.3 Each Limited Partner may offer to buy Sale Shares by giving notice within ten (10) Business Days (meaning any day which is not a Saturday, Sunday or statutory or banking holiday in Luxembourg), of the date of the Pre-Emptive Notice to the Company and the Selling Investor of the number of Sale Shares it wants to buy, and then on the date which is twenty (20) Business Days after the date of the Pre-Emptive Notice (or any later date specified in the Pre-Emptive Notice):

- (i) the Selling Investor shall sell to that Limited Partner the number of Sale Shares allocated to that Limited Partner under Article 8.2; and
- (ii) the Limited Partners shall buy the Sale Shares on the terms set out in the Pre-Emptive Notice.

8.2.4 If the Selling Investor receives offers from any Limited Partner in respect of Ordinary Shares equal to the number of Sale Shares, then the Selling Investor shall sell to each such Limited Partner the number of Sale Shares that such Limited Partner has offered to buy.

8.2.5 If the Selling Investor receives no offers from any Limited Partner, or offers for less than the number of Sale Shares, then the Selling Investor shall not be obliged to sell any Sale Shares to any Limited Partner and the Selling Investor may proceed to sell all of the Sale Shares in accordance with Article 8.2 or the Selling Investor may sell to each Limited Partner the number of Sale Shares that the Limited Partner has offered to buy and in respect of any Sale Shares in respect of which no offers from Limited Partners have been received (the "Residual Shares"), the Selling Investor may sell such Residual Shares pursuant to Article 8.2.

8.2.6 If the Selling Investor receives offers from any Limited Partners to acquire more Ordinary Shares than the number of Sale Shares, then:

- (i) subject to Article 8.2.6 (ii), each such Limited Partner may acquire the lesser of its Limited Partner's Proportion of the Sale Shares and the number of Sale Shares which it offered to buy under Article 8.2.3; and
- (ii) any remaining Sale Shares that have not been allocated after the application of Article 8.2.6 (i) are allocated to each Limited Partner (on a prorata basis by reference to their Limited Partner's Proportion) who has been allocated less than the number of Sale Shares that the Limited Partner has offered to buy, provided that no Limited Partner will be allocated more Sale Shares than the number of Sale Shares that it offered to buy under Article 8.2.3. The Company shall repeat the application of this Article 8.2.6 until all the Sale Shares are allocated.

8.2.7 Within fifteen (15) Business Days after the date of the Pre-Emptive Notice, the Manager shall send to the Selling Investor and each other Limited Partner a notice setting out the number of Sale Shares that each Limited Partner has been allocated to purchase as determined in accordance with this Article 8.2.

8.2.8 If Article 8.2.5 applies, then subject to the remaining provisions of this Article 8.2:

- (i) the Selling Investor may sell all (but not less than all) of the Sale Shares (or if applicable the Residual Shares) to the proposed buyer named in the Pre-Emptive Notice or any other person acceptable to the Manager;
- (ii) the Selling Investor shall not sell the Sale Shares (or if applicable the Residual Shares) for a purchase price lower than the price specified in the Pre-Emptive Notice - provided that if there is any doubt about Proposed Acquirer within ninety (90) Business days after the date of the Drag Along Notice.

8.4.8 The Minority Investors shall be obliged to sell their Ordinary Shares at the price specified in the Drag Along Notice (the "Drag Along Price") being not less than the highest price paid (or to be paid) to the Selling Majority Investors and provided that the terms of the sale of the Minority Investors' Ordinary Shares are on the same terms (with the necessary changes provided that the terms are no more onerous than the terms pursuant to which the Offered Shares are being sold) as the terms accepted by the Selling Majority Investors (including the type and mix of cash and securities or other consideration, as the case may be).

8.4.9 Completion of the sale of the Minority Investors' Shares shall take place on the same date as the date of the sale of the Selling Majority Investors' Shares.

8.4.10 The Minority Investors may not be requested by the Proposed Acquirer or the Selling Majority Investors to provide the Proposed Acquirer with warranties other than the ones related to their Ordinary Shares' ownership. In particular the Minority Investors may not, unless they are members of the board of managers of the Manager, be required to provide warranties with regard to the Companies' business or liabilities.

8.4.11 If the Proposed Acquirer elects to do so, it shall buy the Ordinary Shares of the Minority Investors within twenty (20) Business Days from the delivery of the Drag Along Notice.

#### **Art. 9. Manager**

9.1 The Company shall be managed by one or several managers who shall be unlimited liability shareholders (commandité) (the "Manager" and collectively the "Managers").

9.2 C9 Capital, pre-named, is appointed as the sole Manager of the Company.

9.3 The Manager may be removed, with cause only, by a decision of the general meeting of shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of the Company, which shall include the following events:

(a) Any representation made by the Manager in any agreement and/or in any document that shall be intentionally false in any material respect on the date as of which it is made;

(b) The Manager shall have engaged in gross negligence, fraud or wilful misconduct or acted with reckless disregard in managing the affairs of the Company;

(c) The Manager shall have committed a material breach of its obligations in respect of the Company and, where such material breach is capable of remedy, such material breach has not been remedied within thirty (30) Business Days (or such longer period as may be reasonable) of receipt of written notice of such material breach;

(d) The Manager shall have committed a crime involving fraud and/or financial dishonesty;

(e) The Manager has become the subject of a judicial order or proceeding, whether voluntary or involuntary, under any bankruptcy or insolvency law, or has become the subject of proceedings providing for its dissolution or winding-up or has a receiver or an administrative receiver appointed of its assets or a substantial part thereof, or is otherwise barred, on a permanent basis.

9.4 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) Business Days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor manager.

9.5 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

9.6 The Manager who shall also hold the Management Share is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

9.7 The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

#### **Art. 10. Management Powers**

10.1 The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or to perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

10.2 All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

10.3 The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 11. Binding signature.** The Company is validly bound by the sole signature of any Manager acting through one or more duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

#### **Art. 12. Supervisory board**

12.1 The affairs of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board (the Supervisory Board"), comprising at least three (3) members.

12.2 The Supervisory Board shall also have the following powers:

(a) prior approval of any transaction falling outside the scope of the investment policy of the Company as determined by the Manager;

(b) challenging any valuation of the Company Assets prepared by the Manager;

(c) review and approval of the annual accounts (including actual and projected expenses) of the Company and related cost control procedures;

(d) review and discussing with the Manager the general performance and prospects of the Company, including its investment pipeline.

12.3 The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or regulation or under these articles of incorporation, fall outside of the powers of the Manager.

12.4 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding two (2) years but shall be revocable ad nutum by the general meeting. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman, who shall convene all meetings.

12.5 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least ten (10) Business Days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

12.6 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

12.7 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least fifty percent (50%) of the members are present or represented.

12.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and the secretary. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) members of the Supervisory Board.

12.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tie.

12.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings. Each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

12.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13. Investment Committee.** The Company shall maintain at all times an investment committee (the "Investment Committee"), to be appointed by the Manager, and which shall consist of at least three (3) members which shall have the following duties, provided that the Investment Committee shall neither have any binding powers towards either the Limited Partners, the Manager or the Company, nor represent the Company vis-à-vis the third parties:

- (i) prospecting, analysing and evaluating potential investments and investment structures and procedures of the Company;
- (ii) evaluating and proposing any modification, divestment or termination of investments of the Company; and
- (iii) monitoring the performance of investments and advising the Manager as to divestment opportunities.

**Art. 14. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one (1) or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Manager, director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **Art. 15. General meeting of Shareholders**

15.1 The general meeting of shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

15.2 General meetings of shareholders shall be convened by one (1) Manager or the Supervisory Board. Shareholders holding at least twenty-five per cent (25%) of the Subscribed Share Capital may also request the convening of a general meeting of shareholders. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least ten (10) Business Days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address inscribed in the Register.

15.3 One or more additional items may be put on the agenda of the general meeting of shareholders at the request of Shareholders holding at least ten (10%) of the Subscribed Share Capital.

15.4 The annual general meeting shall be held on the 15th day of the month of June at the Registered Office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

15.6 If the entire Subscribed Share Capital is represented at a general meeting of shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

15.7 Any Shareholder may participate in any general meeting of shareholders by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the general meeting of shareholders to hear one another. The participation in a general meeting of shareholders by these means is equivalent to a participation in person at such general meeting of shareholders.

**Art. 16. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

#### **Art. 17. Shareholder decisions**

17.1 Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these Articles or by the Law of 1915 or by any unanimous shareholders agreement, if any. In particular, at any general meeting of shareholders convened to amend the Articles or to decide on issues for which these Articles or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the Articles, the quorum shall be at least fifty percent (50%) of all the issued and outstanding Subscribed Share Capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Ordinary Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two-thirds (2/3) of the votes of the Shareholders present or represented.

17.2 In addition, any general meeting of shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any general meeting of shareholders meeting if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles.

**Art. 18. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, save for the first accounting year, which shall commence on the Incorporation Day and end on the 31st December 2009.

#### **Art. 19. Distributions**

19.1 Out of the net profit of the Company, five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve account amounts to ten percent (10%) of the Subscribed Share Capital of the Company, which shall be maintained at all times.

19.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

19.3 Interim dividends may be declared and paid by the Manager(s) subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

19.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

#### **Art. 20. Liquidation of the Company**

20.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

20.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

**Art. 21. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders shall refer to the relevant legislation in Luxembourg.

#### *Subscription and Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Name of Ordinary Subscriber	Number of subscribed Ordinary Shares	Payment (€)
C9 CAPITAL . . . . .	Twenty-nine (29)	Twenty-nine thousand (29,000)
Waleed Al Ghafari . . . . .	One (1)	One thousand (1,000)
Total . . . . .	Thirty (30)	Thirty thousand (30,000)
Name of Management Share Subscriber	Number of subscribed	Payment (€)

## Management Shares

C9 CAPITAL . . . . . One (1) One Thousand (1,000)

The thirty (30) Ordinary Shares and the one (1) Management Share so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (€31,000) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

*Transitional dispositions*

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

I. C9 CAPITAL, is an associé commandité and the sole Manager of the Company.

II. The Registered Office of the Company shall be at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

III. The members of the supervisory board shall be appointed within 15 days from the date of the present deed. Up to the date of the appointment of the members of the supervisory board, the sole Manager shall undertake to do no activity requiring the approval or action of the supervisory board.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the Incorporation day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu les souscripteurs suivants:

(1) C9 Capital, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et représentée par Me Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg, par substitution de Me Habiba Boughaba autorisée en vertu d'une procuration datée du 5 mai 2009; et

(2) Waleed Al Ghafari, né le 18 août 1959 à Jérusalem, homme d'affaires, demeurant à Umm Suqeim, Dubai, Emirats Arabes Unis, représenté par Me Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg, par substitution de Me Habiba Boughaba autorisée en vertu d'une procuration datée du 5 mai 2009.

Les procurations resteront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités, ont demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qui est formée entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup> . Constitution & dénomination sociale**

1.1 Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteurs des actions par la suite (les «Actionnaires») une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de «C9 CAPITAL SCA» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si, et dans la mesure permise par la loi, le Conseil peut décider de transférer le Siège Social de la Société en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être créés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision des Gérants. Le Siège Social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision des Gérants.

2.3 Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à

cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

### **Art. 3. Durée**

3.1. La Société est constituée pour une durée déterminée de sept (7) années à compter du Jour de la Constitution, et expirera le 28 mai 2016 (la «Période Initiale»). La Société pourra être dissoute avant la fin de la Période Initiale par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

3.2 La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où le Gérant démissionne, est liquidé, est déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce. Dans de telles circonstances, l'Article 9 des présents Statuts s'appliquera.

3.3 Sur proposition du Gérant et avant la fin de la Période Initiale de la Société, les Actionnaires, avec l'accord du Gérant, peuvent décider de proroger la durée de vie de la Société de deux (2) périodes additionnelles consécutives de deux (2) années de sorte que la Société prendra fin au plus tard onze (11) années après le Jour de la Constitution.

3.4 Six (6) mois avant la fin de la Période Initiale, le Gérant peut soumettre aux Actionnaires une proposition (la «Proposition») en vue de proroger la durée de vie de la Société d'une (1) période additionnelle de deux (2) années commençant à la fin de la Période Initiale (la «Première Période Additionnelle»). Cette Proposition devra être approuvée par une majorité des deux-tiers (2/3) des Actionnaires.

3.5 Six (6) mois avant la fin de la Première Période Additionnelle, le Gérant peut soumettre aux Actionnaires une deuxième Proposition en vue de proroger la durée de vie de la Société d'une (1) période additionnelle de deux (2) années commençant à la fin de la Première Période Additionnelle (la «Deuxième Période Additionnelle»). Cette Proposition devra être approuvée par une majorité des deux-tiers (2/3) des Actionnaires.

### **Art. 4. Objet social**

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, billets à ordre et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut notamment effectuer toutes transactions en relation avec l'acquisition et la vente de biens immobiliers tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations en relation avec des biens immobiliers, y compris (i) la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés dont le principal objet est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, de garanties ou de toute autre forme de nantissement en relation avec les activités ci-dessus. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou d'émission publique à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de certificats de créance et de toutes autres valeurs mobilières ou instruments de toute espèce ou de tout type.

4.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou une autre société que la Société jugera appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

### **Art. 5. Capital social**

5.1 La Société a un capital social souscrit (le «Capital Social Souscrit») de trente et un mille Euros (€ 31.000) divisé en trente (30) actions ordinaires de commanditaires (les «Actions Ordinaires») et une action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune.

5.2 L'Action de Commandité sera détenue par C9 Capital S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Actionnaire commandité et Gérant unique de la Société.

5.3 Le capital social autorisé (le «Capital Social Autorisé») de la Société est fixé à trois cent millions d'Euros (€300.000.000) divisé en trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) (les «Actions Autorisées»).

Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le Capital Social Souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles Actions Autorisées dans une ou plusieurs classes, auquel cas le Gérant est autorisé à reclassifier les actions existantes en actions de classe A et à créer et émettre des Actions Autorisées dans une limite de dix (10) classes d'actions de la Société (y compris les actions A), toutes les Actions Autorisées de toute classe auront la même valeur nominale.

5.4 Le Gérant peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social Autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions Autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions Autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 Le Gérant est autorisé à émettre de nouvelles Actions Autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions Autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Gérant doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital Autorisé et le Gérant est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

5.7 La Société peut racheter ses Actions Ordinaires sous réserve des conditions prévues par la Loi de 1915.

5.8 Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont ensemble désignées ci-après une «Action» ou les «Actions».

5.9 Les Actionnaires détenant des Actions Ordinaires sont ensemble désignés ci-après l'«Actionnaires-Commanditaires» ou les «Actionnaires-Commanditaires».

#### **Art. 6. Actions nominatives**

6.1 Toutes les Actions de la Société seront émises et resteront sous forme nominative.

6.2 Un registre des actions nominatives (le «Registre») sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'Actions qu'il détient.

6.3 L'inscription du nom de l'actionnaire dans le Registre fera foi des droits de propriété de cet Actionnaire sur ces actions nominatives.

6.4 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié prenant acte du transfert entre le cédant et le cessionnaire.

6.5 Les Actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et avis pourront être envoyés. Cette adresse devra également être inscrite dans le Registre. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse telle que portée au Registre au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.6 La Société ne reconnaîtra qu'un (1) seul titulaire par Action. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou si la propriété de cette(ces) Action(s) est contestée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette(ces) Action(s) devront désigner une seule personne pour représenter cette(ces) Action(s) envers la Société. Si une telle personne n'est pas désignée, tous les droits attachés à cette(ces) Action(s) seront suspendus.

**Art. 7. Certificats.** Des certificats prenant acte de l'inscription d'un Actionnaire dans le Registre peuvent être émis en coupures déterminées par le Gérant. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Gérant déterminera, mais ne devront en aucun cas représenter un quelconque titre légal de propriété à l'égard des actions auxquelles ils se rapportent. Ces certificats peuvent porter la signature manuelle ou électronique d'un Gérant ou de son délégué. Les certificats égarés, volés ou détruits seront remplacés par la Société, par l'apport de toute preuve et aux conditions et garanties et l'indemnisation jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats endommagés seront remis à la Société avant que les nouveaux certificats ne soient remis.

**Art. 8. Restrictions de transfert.** Tout transfert d'Actions Ordinaires ne pourra intervenir qu'en conformité avec le présent Article 8, et le Gérant et la Société devront refuser d'inscrire dans le Registre tout transfert d'Actions Ordinaires si le cédant de ces Actions Ordinaires n'a pas respecté les dispositions ci-dessous.

##### **8.1 Transferts autorisés:**

8.1.1 Aucun Actionnaire-Commanditaire ne pourra, sans l'accord écrit préalable du Gérant (lequel accord pourra être donné par le Gérant aux conditions qu'il jugera appropriées), Transférer une quelconque de ses actions.

##### **8.1.2 Pour les besoins des présents Statuts,**

le terme «Transfert» signifie:

- le transfert direct ou indirect, la vente, la cession ou toute autre disposition, ou octroi de toute option d'achat ou de transfert, d'actions d'un Actionnaire-Commanditaire ou de tout intérêt de toute espèce dans de telles actions; ou
- la conclusion de tout contrat en relation avec l'une des transactions ci-dessus.

le terme «Affilié» signifie toute personne directement ou indirectement contrôlée par les souscripteurs, étant entendu que pour cette définition «Contrôle» signifie (a) en relation avec une personne qui est une société, la détention, directe ou indirecte, de titres conférant des droits de vote d'une personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote attachés à toutes les parts sociales conférant des droits de vote de la personne et qui suffisent, s'ils sont exercés, à élire une majorité de son conseil de gérance, (b) en relation avec une personne qui est une limited partnership ou un trust, respectivement, un général partner ou un trustee ou une personne autorisée à élire le trustee ou plus de cinquante

pour cent (50%) des trustees, si applicable, de cette personne, le cas échéant, ou la détention, directe ou indirecte, de titres conférant des droits de vote et les droits de cette personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote attachés à tous les titres conférant des droits de vote de cette personne, et (c) en relation avec une personne, la détention, directe ou indirecte, de titres ou autres intérêts ou droits autorisant leur(s) détenteur(s) à exercer un pouvoir de décision sur les activités de cette personne (le «Contrôle»; «Contrôles»; «Contrôlant» et «Contrôlé» seront construits de la même façon).

8.1.3 L'accord du Gérant peut être retiré pour quelque raison que ce soit, y compris celles mentionnées ci-dessous si le Gérant considère que:

- le Transfert pourrait avoir un impact défavorable sur la Société ou aurait pour effet de soumettre la Société (ou un de ses Affiliés) à des exigences réglementaires ou gouvernementales additionnelles;
- ce Transfert d'intérêt aurait pour conséquence une violation de toute loi applicable sur les valeurs mobilières dans toute juridiction compétente;
- tout cessionnaire de tout intérêt d'un Actionnaire-Commanditaire proposé envisage de détenir ledit intérêt autrement qu'à son propre profit (dans les cas autres que ceux où ce cessionnaire est un trustee d'un trust qui n'est pas un bare trust);
- le Transfert contreviendrait à toute loi applicable ou tout terme ou disposition d'un pacte d'actionnaires ou pacte similaire pouvant le cas échéant être conclu entre la Société et cet Actionnaire-Commanditaire; ou
- le cessionnaire proposé ne sera pas en position de respecter les obligations en vertu de tout pacte d'actionnaire ou pacte similaire pouvant être conclu entre la Société et cet Actionnaire-Commanditaire cédant relatif aux obligations et responsabilités de l'Actionnaire-Commanditaire.

8.1.4 Un Actionnaire-Commanditaire peut, avec l'accord écrit préalable du Gérant, Transférer toutes ou une partie de ses Actions Ordinaires à l'un de ses Affiliés, à condition que:

- cet Affilié signe tout engagement juridique par lequel il s'engage à respecter les termes de tout pacte d'actionnaires ou autre pacte similaire ou tout autre contrat pouvant le cas échéant être conclu entre la Société et cet Actionnaire-Commanditaire comme s'il en avait été une partie initiale; et
- ces Actions Ordinaires soient immédiatement retransférées à cet Actionnaire-Commanditaire ou transférées à un autre Affilié de cet Actionnaire-Commanditaire si à tout moment après ce Transfert d'Actions Ordinaires conformément au présent Article 8.1.4 ci-dessus, l'Affilié cesse d'être un Affilié de cet Actionnaire-Commanditaire.

8.1.5 Il est du devoir de l'Actionnaire-Commanditaire cédant de notifier immédiatement au Gérant par écrit si le cessionnaire de ses Actions Ordinaires conformément au présent article 8.1 cesse d'être un de ses Affiliés et dans ce cas, tant l'Actionnaire-Commanditaire cédant que le cessionnaire, conjointement et solidairement, devront faire le nécessaire et s'assurer que toutes ou partie des Actions Ordinaires détenues par le cessionnaire soient immédiatement transférées ou retransférées conformément au présent Article 8.1.5. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucun Transfert d'Actions Ordinaires conformément au présent Article 8.1.5 ne déchargera l'Actionnaire-Commanditaire cédant d'une quelconque de ses obligations en vertu des présents Statuts ou de tout pacte d'actionnaires ou pacte similaire conclu le cas échéant entre la Société et cet Actionnaire-Commanditaire, et l'Actionnaire-Commanditaire cédant continuera d'être soumis aux obligations des présents Statuts et de tout pacte conclu le cas échéant entre la Société et cet Actionnaire-Commanditaire, et sera responsable envers les autres parties comme si un tel Transfert n'avait pas eu lieu et la responsabilité de l'Actionnaire-Commanditaire cédant en vertu des présents Statuts sera conjointe et solidaire avec son Affilié qui détient ces Actions Ordinaires en vertu de tout Transfert conformément au présent Article 8.1.5. L'Actionnaire-Commanditaire cédant supportera tous les coûts et dépenses raisonnablement encourus en relation avec un tel Transfert autorisé par la Société en vertu des présents Statuts.

8.1.6 Un Actionnaire-Commanditaire souhaitant Transférer toutes ou une partie de ses Actions Ordinaires devra demander par écrit l'accord du Gérant et devra fournir toutes les informations en relation avec le Transfert proposé et le cessionnaire proposé tel que le Gérant pourra raisonnablement le demander. L'Actionnaire-Commanditaire cédant supportera tous les coûts et dépenses raisonnablement encourus en relation avec un tel Transfert autorisé par le Gérant en vertu des présents Statuts, y compris (sans limitation) tous frais d'avocat raisonnablement encourus en relation avec un tel Transfert.

8.1.7 Avant un Transfert proposé, le Gérant est autorisé à demander un avis écrit d'un conseiller, raisonnablement acceptable pour le Gérant, et dans une forme et une substance jugées satisfaisantes par le Gérant, confirmant que ce Transfert ne sera pas en violation de toute loi applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction compétente. Un tel avis devra également couvrir toute autre matière que le Gérant peut raisonnablement demander et les coûts d'un tel avis incomberont à l'Actionnaire-Commanditaire cédant.

8.1.8 L'Actionnaire-Commanditaire peut à tout moment après l'émission réussie d'Actions Autorisées, Transférer librement son Action au Gérant.

## 8.2 Droit de premier refus

Si le Gérant accepte le Transfert d'Actions Ordinaires par un Actionnaire-Commanditaire (l'«Investisseur Cédant»), l'Investisseur Cédant devra se conformer à la procédure de «Droit de Premier Refus» indiquée dans le présent Article 8.2.

8.2.1 L'Investisseur Cédant qui souhaite Transférer une ou toutes ses Actions Ordinaires (les «Actions en Vente») devra envoyer un avis (l'«Avis de Prémption») à chacun des autres Actionnaires-Commanditaires, au Gérant et à la Société spécifiant:

- (i) le nombre total d'Actions en Vente;
- (ii) le prix de vente par Action en Vente (ou la méthode utilisée pour calculer ce prix);
- (iii) le nom de tout acquéreur proposé des Actions en Vente;
- (iv) la proportion d'Actions détenue par chaque Actionnaires-Commanditaires (la «Proportion des Actionnaires-Commanditaires») ou une déclaration que chaque Actionnaire-Commanditaire peut consulter le Gérant pour la Proportion des Actionnaires-Commanditaires; et
- (v) que chaque Actionnaire-Commanditaire peut offrir d'acquérir les Actions en Vente pour un montant égal, inférieur ou supérieur à sa Proportion des Actionnaires-Commanditaires selon les termes prévus dans l'Avis de Prémption sous la condition du respect par les Actionnaires-Commanditaires du présent Article 8.2.1.

8.2.2 Le Gérant peut immédiatement, sur demande de tout Actionnaire-Commanditaire, fournir à chaque Actionnaire-Commanditaire les détails de cette Proportion des Actionnaires-Commanditaires. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou pacte d'actionnaires ou pacte similaire pouvant le cas échéant être conclu entre la Société et les Actionnaires-Commanditaires, une violation du présent Article n'affectera pas la validité d'un Transfert des Actions en Vente conformément au présent Article 8.2.

8.2.3 Chaque Actionnaire-Commanditaire peut offrir d'acquérir des Actions en Vente en envoyant un avis à la Société et à l'Investisseur Cédant dans les dix (10) Jours Ouvrés (qui signifie tout jour qui n'est pas un samedi, dimanche ou jour férié légal ou bancaire à Luxembourg) à compter de la date de l'Avis de Prémption indiquant le nombre d'Actions en Vente qu'il souhaite acquérir, et ensuite à la date qui tombe vingt (20) Jours Ouvrés après la date de l'Avis de Prémption (ou toute autre date ultérieure telle que spécifiée dans l'Avis de Prémption):

- (i) l'Investisseur Cédant devra vendre à cet Actionnaire-Commanditaire le nombre d'Actions en Vente alloué à cet Actionnaire-Commanditaire conformément à l'Article 8.2; et
- (ii) les Actionnaires-Commanditaires devront acquérir les Actions en Vente selon les termes prévus dans l'Avis de Prémption.

8.2.4 Si l'Investisseur Cédant reçoit des offres de tout Actionnaire-Commanditaire en relation avec les Actions Ordinaires égales au nombre d'Actions en Vente, alors l'Investisseur Cédant devra vendre à chacun de ces Actionnaires-Commanditaires le nombre d'Actions en Vente que chacun d'eux a offert d'acquérir.

8.2.5 Si l'Investisseur Cédant ne reçoit aucune offre de la part des Actionnaires-Commanditaires, ou reçoit des offres portant sur un nombre inférieur au nombre d'Actions en Vente, alors l'Investisseur Cédant ne sera pas obligé de vendre les Actions en Vente aux Actionnaires-Commanditaires et l'Investisseur Cédant pourra procéder à la vente de toutes les Actions en Vente conformément à l'Article 8.2 ou l'Investisseur Cédant pourra vendre à chaque Actionnaire-Commanditaire le nombre d'Actions en Vente que l'Actionnaire-Commanditaire a offert d'acquérir et en relation avec toute Action en Vente pour laquelle aucune offre de la part d'un Actionnaire-Commanditaire n'a été reçue (les «Actions Résiduelles»), l'Investisseur Cédant pourra vendre ces Actions Résiduelles conformément à l'Article 8.2.

8.2.6 Si l'Investisseur Cédant reçoit des offres d'un Actionnaire-Commanditaire pour acquérir plus d'Actions Ordinaires que le nombre d'Actions en Vente, alors:

- (i) sous réserve de l'Article 8.2.6 (ii), le nombre d'actions que chacun de ces Actionnaires-Commanditaires peut acquérir est réduit au nombre le plus bas entre la Proportion de l'Actionnaire-Commanditaire des Actions en Vente et le nombre d'Actions en Vente qu'il a offert d'acquérir conformément à l'Article 8.2.3; et
- (ii) toute Action en Vente restante qui n'a pas été allouée après application de l'Article 8.2.6 (i) sera allouée à chaque Actionnaire-Commanditaire (sur une base proportionnelle par référence à leur Proportion de l'Actionnaire-Commanditaire) qui s'est vu alloué un nombre d'Actions en Vente inférieur à celui que l'Actionnaire-Commanditaire a offert d'acquérir, étant entendu qu'aucun Actionnaire-Commanditaire ne se verra allouer un nombre d'Actions en Vente supérieur à celui qu'il a offert d'acquérir conformément à l'Article 8.2.3. La Société renouvellera l'application du présent Article 8.2.6 jusqu'à ce que toutes les Actions en Vente soient allouées.

8.2.7 Dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrés après la date de l'Avis de Prémption, le Gérant devra envoyer à l'Investisseur Cédant et à chaque autre Actionnaire-Commanditaire un avis spécifiant le nombre d'Actions en Vente à acquérir qui a été alloué à chaque Actionnaire-Commanditaire tel que déterminé conformément au présent Article 8.2.

8.2.8 Si l'Article 8.2.5 s'applique, alors sous réserve des dispositions restantes du présent Article 8.2:

- (i) l'Investisseur Cédant pourra vendre toutes (mais non pas moins que la totalité) les Actions en Vente (ou, le cas échéant, les Actions Résiduelles) à l'acquéreur proposé nommé dans l'Avis de Prémption ou toute autre personne acceptable pour le Gérant;
- (ii) l'Investisseur Cédant ne devra pas vendre les Actions en Vente (ou, le cas échéant, les Actions Résiduelles) pour un prix d'acquisition inférieur au prix spécifié dans l'Avis de Prémption - étant entendu que s'il y a un doute sur le prix, alors le Gérant pourra déterminer ce prix ou d'autres termes à son entière discrétion et cette détermination sera opposable aux parties.

8.2.9 Si l'Investisseur Cédant n'effectue pas la vente des Actions en Vente (ou, le cas échéant, les Actions Résiduelles) dans le délai de quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de l'Avis de Préemption, il ne pourra vendre les Actions en Vente (ou, le cas échéant, les Actions Résiduelles) qu'en respectant de nouveau le présent Article 8.2.

8.2.10 Tout cessionnaire autorisé des Actions Ordinaires d'un Actionnaire-Commanditaire cédant sera lié par toutes les dispositions des présents Statuts et de tout pacte d'actionnaire ou pacte similaire devant être conclu par la Société et les Actionnaires-Commanditaires comme s'il en était partie initiale et, une des conditions requises en vue de donner son accord à un Transfert devant être effectué conformément aux dispositions du présent Article 8.2.10, le Gérant peut demander au cessionnaire proposé des Actions Ordinaires de constater son acceptation (en tout ou en partie) des obligations de l'Actionnaire-Commanditaire cédant (le cas échéant) en acceptant les Actions en Vente transférées et en signant, si nécessaire, un contrat d'adhésion (ou autre contrat) dans une forme satisfaisante pour le Gérant.

8.2.11 Tout Transfert d'Actions Ordinaires par un Actionnaire-Commanditaire en contravention avec le présent Article sera nul et la Société aura le droit de refuser l'inscription du cessionnaire de ce Transfert comme nouveau détenteur des Actions Ordinaires transférées.

8.2.12 Aucun Actionnaire-Commanditaire ne pourra, sans l'accord écrit préalable du Gérant, offrir ou accepter d'offrir, céder, hypothéquer, disposer ou créer ou permettre toute sûreté, intérêt, privilège, créance, gage, option ou toute autre charge hypothécaire de quelque nature que ce soit en relation avec une de ses Actions Ordinaires.

8.2.13 En cas de décès d'un Actionnaire-Commanditaire, toute Action Ordinaire de cet Actionnaire-Commanditaire pourra être détenue par les représentants ou les successeurs de l'Actionnaire-Commanditaire à condition que ces représentants ou successeurs aient signé un engagement juridique les liant aux termes des présents Statuts ou autre pacte d'actionnaires ou pacte similaire conclu le cas échéant entre la Société et cet Actionnaire-Commanditaire comme s'ils en étaient partie initiale.

### 8.3 Vente Conjointe

8.3.1 Aucun Transfert d'Actions Ordinaires ne sera autorisé à moins qu'un tiers agissant de bonne foi (un «Acquéreur Proposé») qui désire acquérir des Actions Ordinaires des Actionnaires-Commanditaires cédants (les «Investisseurs Cédants») n'ait inconditionnellement offert d'acquérir plus cinquante pour cent (50%) des Actions Ordinaires de la Société détenues par les autres Actionnaire-Commanditaires non liés à l'Acquéreur Proposé (les «Investisseurs Restants»).

8.3.2 L'offre devant être faite par l'Acquéreur Proposé devra être écrite et pouvoir être acceptée par les Investisseurs Restants au minimum dix (10) Jours Ouvrés à compter de la date de l'offre au même prix et aux mêmes conditions que ceux applicables aux Investisseurs Cédants et à l'Acquéreur Proposé.

8.3.3 Dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés suivant la réception d'une telle offre, les Investisseurs Restants devront notifier l'Acquéreur Proposé leur décision de vendre ou non leurs Actions Ordinaires (l'«Avis de Vente Conjointe»).

8.3.4 La vente des Actions Ordinaires des Investisseurs Restants qui ont accepté de notifier leur intention de vendre leurs Actions Ordinaires et le paiement de la contrepartie devra avoir lieu à la même date que la date de vente des Actions des Investisseurs Cédants conformément à l'Article 8.3.1 qui tombera dans les quinze (15) Jours Ouvrés suivant la réception de l'Avis de Vente Conjointe par l'Acquéreur Proposé.

8.3.5 Le Gérant devra refuser d'inscrire le transfert de toute Action Ordinaire (lorsque ce transfert entre dans le champ d'application de l'Article 8.3.1) à l'Acquéreur Proposé si celui-ci ne respecte pas les dispositions du présent Article 8.3.1.

### 8.4 Vente Forcée

8.4.1 Nonobstant l'Article 8.1 et l'Article 8.2, si le(s) détenteur(s) d'un intérêt de Contrôle (pour les besoins du présent Article 8.4, les «Investisseurs Cédants Majoritaires») trouve(nt) un Acquéreur Proposé qui souhaite acquérir par paiement en espèces, cent pour cent (100%) de ses Actions Ordinaires (les «Actions Offertes») les Investisseurs Cédants Majoritaires devront notifier aux Actionnaires-Commanditaires Restants (pour les besoins du présent Article 8.4, les «Investisseurs Minoritaires») dans un délai de 14 jours calendaires leur intention d'envoyer un Avis de Vente Forcée (tel que défini ci-dessous).

8.4.2 Dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception d'un tel avis (la «Période d'Option»), les Investisseurs Minoritaires auront la possibilité d'acquérir, au même prix et aux mêmes termes et conditions, toutes les Actions Offertes, mais non pas moins, que les Investisseurs Cédants Majoritaires souhaitent vendre (l'«Option») et devront en notifier les Investisseurs Cédants Majoritaires.

8.4.3. Les Investisseurs Minoritaires peuvent exercer leur Option sur toutes les Actions Offertes au prorata de leur participation dans la Société.

8.4.4 Si un (1) Investisseur Minoritaire choisit de ne pas exercer son Option, alors la portion des Actions Offertes qui lui aurait été attribuée sera offerte aux Autres Investisseurs Minoritaires.

8.4.5 Si aucun des Investisseurs Minoritaires ne choisit d'exercer son Option pendant la Période d'Option, alors les Investisseurs Cédants Majoritaires pourront exercer leur droit de vente forcée moyennant l'envoi d'un avis à cet effet (un «Avis de Vente Forcée») à tous les autres Investisseurs Minoritaires et au Gérant dans un délai de dix (10) Jours Ouvrés à compter de l'expiration de la Période d'Option.

8.4.6 L'Avis de Vente Forcée devra spécifier que les Investisseurs Minoritaires doivent, nonobstant les dispositions de l'Article 8.1 et 8.2, Transférer toutes leurs Actions Ordinaires à l'Acquéreur Proposé, le prix auquel les Actions Offertes

doivent être Transférées (déterminé conformément à l'Article 8.4.8), la date proposée du Transfert et l'identité de l'Acquéreur Proposé.

8.4.7 Un Avis de Vente Forcée sera irrévocable et expirera si, pour quelque raison que ce soit, les Investisseurs Cédants Majoritaires ne vendent pas leurs Actions Ordinaires à l'Acquéreur Proposé dans un délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrés à compter de la date de l'Avis de Vente Forcée.

8.4.8 Les Investisseurs Minoritaires seront obligés de vendre leurs Actions Ordinaires au prix spécifié dans l'Avis de Vente Forcée (le «Prix de la Vente Forcée»), qui ne peut pas être inférieur au prix le plus élevé payé (ou devant être payé) aux Investisseurs Cédants Majoritaires et à condition que les termes de la vente des Actions Ordinaires des Investisseurs Minoritaires soient les mêmes (comportant les modifications nécessaires à condition que les termes ne soient pas plus onéreux que les termes auxquels les Actions Offertes sont vendues) que les termes acceptés par les Investisseurs Cédants Majoritaires (y compris le type et le montant des espèces et des valeurs mobilières ou autres contreparties, le cas échéant).

8.4.9 La vente des Actions des Investisseurs Minoritaires devra avoir lieu à la même date que celle fixée pour la vente des Actions des Investisseurs Cédants Majoritaires.

8.4.10 L'Acquéreur Proposé ou les Investisseurs Cédants Majoritaires ne peuvent demander aux Investisseurs Minoritaires de fournir à l'Acquéreur Proposé des garanties autres que celles liées à leur détention d'Actions Ordinaires. En particulier, les Investisseurs Minoritaires ne peuvent pas, à moins qu'ils ne soient membres du conseil de gérance du Gérant, demander de fournir des garanties en relation avec les affaires ou les dettes de la Société.

8.4.11 Si l'Acquéreur Proposé choisit de procéder de cette manière, il devra acquérir les Actions Ordinaires des Investisseurs Minoritaires dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la remise de l'Avis de Vente Forcée.

#### **Art. 9. Gérant**

9.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui seront les Actionnaires-commandites (le «Gérant» et collectivement les «Gérants»).

9.2 C9 Capital, prénommée, est nommée en tant que Gérant de la Société.

9.3 Le Gérant ne pourra être révoqué que pour des raisons légitimes, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires détenant les Actions Ordinaires adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts de la Société qui inclura les événements suivants:

(a) Toute représentation faite par le Gérant dans un contrat et/ou un document qui soit intentionnellement erronée d'un point de vue matériel à la date à laquelle elle est faite;

(b) Le Gérant a commis une négligence grave, fraude ou faute intentionnelle ou a agi de manière imprudente dans la gestion des affaires de la Société;

(c) Le Gérant a commis un manquement grave à ses obligations à l'égard de la Société et, lorsqu'il peut être remédié à ce manquement grave, et qu'il n'y a pas été remédié dans les trente (30) Jours Ouvrés (ou une période plus longue, tel que raisonnablement décidé) à compter de la réception de l'avis écrit de ce manquement grave;

(d) Le Gérant a commis un crime impliquant une fraude et/ou malhonnêteté financière;

(e) Le Gérant a fait l'objet d'une ordonnance ou d'une procédure judiciaire, volontaire ou non, en vertu de toute loi relative à la banqueroute et à la faillite, ou a fait l'objet de procédures entraînant sa dissolution ou sa liquidation ou a un curateur ou un administrateur provisoire a été nommé pour la gestion de ses avoirs, ou une partie importante de ceux-ci, ou fait l'objet de toute autre interdiction permanente d'exercice.

9.4 En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant tous les Gérants d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne devra pas être immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un curateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, qui effectuera tous les actes administratifs courants ou urgents jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, laquelle devra être convoquée par le curateur dans un délai de quinze (15) Jours Ouvrés à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent, conformément aux exigences de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, nommer un successeur au gérant.

9.5 Une telle nomination d'un gérant successeur ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

9.6 Le Gérant qui doit également détenir l'Action de Commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être compensées par les actifs de la Société.

9.7 L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou à un gérant additionnel ayant une responsabilité illimitée.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Gérant**

10.1 Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou faire tous actes d'administration et de disposition entrant dans l'objet de la Société.

10.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

10.3 Les détenteurs d'Actions Ordinaires ne pourront pas agir au nom de la Société de quelque manière et en quelque capacité que ce soit, autre qu'en exerçant leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront responsables qu'à hauteur de leurs apports à la Société.

**Art. 11. Pouvoirs de signature.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs mandataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

**Art. 12. Conseil de surveillance**

12.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de ses livres et de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé de trois (3) membres au moins.

12.2 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs suivants:

(a) accord préalable sur toute transaction ne faisant pas partie de la politique d'investissement de la Société tel que déterminé par le Gérant;

(b) discussion, critique de toute évaluation des Avoirs de la Société préparée par le Gérant;

(c) revue et approbation des comptes annuels (y compris les dépenses réelles et envisagées) de la Société et des procédures de contrôle des coûts y relatifs;

(d) revue et discussion avec le Gérant de la performance générale et des projets de la Société, y compris sa politique d'investissement;

12.3 Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et pourra autoriser les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable ou les statuts, sortir des pouvoirs du Gérant.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut pas excéder deux (2) années mais sera révocable ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres aux fonctions de président, qui convoquera toutes les réunions.

12.5 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins dix (10) Jours Ouvrés avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation par l'assentiment écrit, par télégramme, télécopie ou d'autres moyens de transmission similaires. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance ou dans le cas où tous les membres sont présents ou représentés.

12.6 Tout membre pourra se faire représenter lors d'une réunion en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission similaire un autre membre pour le représenter. Un membre pourra représenter plusieurs de ses collègues.

12.7 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins cinquante pour cent (50%) des membres sont présents ou représentés.

12.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance seront portées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et le secrétaire. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

12.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le président aura une voix prépondérante dans le cas d'une égalité des votes.

12.10 Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même valeur juridique que les résolutions approuvées lors des réunions du Conseil de Surveillance. Chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission similaire. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés qui formeront ensemble la résolution circulaire du Conseil de Surveillance. Les résolutions prises par ce biais sont équivalentes à une réunion tenue en personne.

12.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par des moyens de communication analogues permettant à toutes les personnes participantes de communiquer simultanément entre elles. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par l'un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

**Art. 13. Comité d'Investissement.** La Société peut avoir à tout moment un comité d'investissement (le «Comité d'Investissement») qui sera nommé par le Gérant, composé de trois (3) membres au moins et qui aura les tâches suivantes, étant entendu que le Comité d'Investissement n'aura jamais de pouvoirs envers les Actionnaires Commanditaires, le Gérant ou la Société, ni pour représenter la Société à l'égard des tiers:

(i) prospecter, analyser et évaluer les investissements potentiels, les structures d'investissement et les procédures de la Société;

(ii) évaluer et proposer toute modification, désinvestissement ou fin d'un investissement de la Société; et

(iii) surveiller la performance des Investissements et conseiller le Gérant quant aux opportunités de désinvestissement.

**Art. 14. Conflits d'intérêt.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou viciés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs, ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Tout Gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

**Art. 15. Assemblée générale des Actionnaires**

15.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs pour ordonner, effectuer ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société étant entendu que, sauf disposition contraire des présents statuts, aucune résolution ne sera valablement passée sans l'accord du Gérant.

15.2 Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un (1) Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les Actionnaires détenant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du Capital Social Souscrit peuvent également demander la convocation d'une assemblée générale des actionnaires. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées moyennant un avis envoyé par le Gérant ou le Conseil de Surveillance indiquant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée dix (10) Jours Ouvrés au moins avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse portée au Registre.

15.3 Un ou plusieurs points additionnels peuvent être portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires à la demande des actionnaires détenant au moins 10% du Capital Social Souscrit.

15.4 L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au Siège Social ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, le 15 juin de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvré suivant.

15.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures indiqués dans l'avis de convocation.

15.6 Si l'intégralité du Capital Social Souscrit est représenté à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée peut être valablement tenue sans avis préalable.

15.7 Un Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée générale des actionnaires de s'entendre les unes les autres. Une participation à une assemblée générale des actionnaires par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16. Droits de vote des Actionnaires.** Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient et peut agir valablement à toute assemblée des actionnaires par un mandataire spécial.

**Art. 17. Décisions des actionnaires - majorités**

17.1 Sauf disposition contraire des présents Statuts, de la Loi de 1915 ou le cas échéant tout pacte d'actionnaires, les résolutions seront passées à la majorité simple des Actions autorisées à voter présentes ou représentées et votantes. En particulier, lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour modifier les statuts ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi de 1915 exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins cinquante pour cent (50%) du Capital Social Souscrit. Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi de 1915. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment du nombre d'Actions Ordinaires présentes ou représentées. Lors de ces deux assemblées, les décisions seront prises par au moins deux-tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés.

17.2 En outre, une assemblée générale des actionnaires ne peut être régulièrement constituée que si l'Action de Commandité est dûment représentée et aucune décision ne pourra être prise lors d'une assemblée générale des actionnaires si elle n'est pas approuvée par le vote attaché à l'Action de Commandité, sauf s'il en est expressément disposé autrement dans les présents Statuts.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le Jour de la Constitution et se termine le 31 décembre 2009.

**Art. 19. Distributions**

19.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué au compte de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que son montant aura atteint dix pour cent (10%) du Capital Social Souscrit de la Société, lequel pourcentage devra être maintenu à tout moment.

19.2 Le solde pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

19.3 Des acomptes sur dividendes pourront être déclarés et payés par le(s) Gérant(s) sous réserve des termes et conditions prévus par la loi.

19.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra à tout moment décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

#### **Art. 20. Liquidation de la Société**

20.1 En cas de dissolution de la Société à tout moment et pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera gérée par des liquidateurs ou le (les) Gérant(s) alors en fonction qui auront les pouvoirs leur attribués par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

20.2 Une fois que toutes les dettes, charges et frais de liquidation auront été réglées, tout solde sera versé aux détenteurs des actions de la Société.

**Art. 21. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la législation en vigueur au Luxembourg.

#### *Souscription et paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur Ordinaire	Nombre d'Actions Ordinaires Souscrites	Paiement (€)
C9 CAPITAL . . . . .	vingt-neuf (29)	vingt-neuf mille (29.000)
Waleed Al Ghafari . . . . .	une (1)	mille (1.000)
Total . . . . .	trente (30)	Trente mille (30.000)
Nom du Souscripteur de l'Action de Commandité	Nombre d'Actions de Commandité Souscrites	Paiement (€)
C9 CAPITAL . . . . .	une (1)	mille (1.000)

Les trente (30) Actions Ordinaires et l'Action de Commandité ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille Euros (€31.000) est désormais à la disposition de la Société, comme montré au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2010.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, frais ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 1.500,-.

#### *Résolutions*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont décidé ce qui suit:

I. C9 Capital est un Actionnaire-commandité et le Gérant unique de la Société.

II. Le siège social de la Société est fixé au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

III. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés dans les 15 jours de la date du présent acte. Jusqu'au jour de la nomination des membres du Conseil de Surveillance, le Gérant unique devra s'engager à ne pas exercer toute activité qui requiert l'approbation ou toute action du Conseil de Surveillance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdites parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. BOUGHABA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juin 2009, Relation: LAC/2009/21440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le onze juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074817/242/982.

(090088384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Agrest Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 38.823.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du 2 avril 2009 que:

*Sont réélus Administrateurs:*

- Monsieur Jean Pierre WYSS, demeurant professionnellement 4 Chemin du Régiment de Conti CH - 1290 Versoix.
- Monsieur Alberto GAVARONE, demeurant professionnellement 15 Rue de la Capite CH 1222 Vérenaz -Genève
- Monsieur Patrick ROSSELET, demeurant professionnellement Les Ravières CH 1261 Burtigny.

*Est élu Commissaire aux comptes:*

- SER.COM Sarl, avec siège social 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Global Trust Advisors S.A., Société Anonyme ayant son siège social 38 avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 16/06/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009074849/20.

(090088748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**GlaxoSmithKline Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.032.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2009074601/10.

(090089004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2009074600/10.

(090089008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Enviro Services International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 10.747.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Marc Eicher

Gérant

Référence de publication: 2009074602/12.

(090089074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Cogefi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8237 Mamer, 5, rue Henri Kirpach.  
R.C.S. Luxembourg B 110.500.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges DASSONVILLE.

Référence de publication: 2009074599/10.

(090089012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**AAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 125.160.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.

Emile SCHLESSER  
Notaire

Référence de publication: 2009074181/227/12.

(090087640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**C.A.R.E. Europe 2, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 135.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074492/10.

(090087548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Interbase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 76.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074495/10.

(090087549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 108.160.

**RECTIFICATIF**

Mention rectificative du bilan au 17/04/2009, enregistré le 16 avril 2009, sous le N: DD/03164 et accepté au registre sous le N: L090055613.05. Le bilan modifié au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074499/13.

(090087552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**HEDF II Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 127.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074501/10.

(090088198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Immolys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 32.406.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009074539/11.

(090087788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Wodan Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 108.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074503/10.

(090087557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**HECF UK 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 122.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2009074506/10.

(090088204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Malt Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 127.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009074525/13.

(090087586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**VCL No. 9 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 121.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074519/10.

(090087571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 27.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009074540/11.

(090087791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Malt Luxco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 127.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009074528/13.

(090087588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Nethan Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R.C.S. Luxembourg B 83.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074542/10.

(090087800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**NPJ Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4419 Belvaux, 15, rue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 135.418.

Le bilan au 31 décembre 2008, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009074571/12.

(090087693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**BGV III Feeder 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 130.061.

—  
*Auszüge aus den Protokollen der Generalversammlung vom 10. Juni 2009*

1. Die Kooptierung von Herrn Pietro LONGO als Verwaltungsratsmitglied B, welche vom Verwaltungsrat am 26. Januar 2009 beschlossen wurde, ist ratifiziert worden und er ist als Verwaltungsratsmitglied B bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt worden.

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers ist zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 wieder ernannt worden.

Luxemburg, den 11. Juni 2009.

Für gleichlautende Mitteilung  
Für BGV III Feeder 1 SICAV-FIS  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2009073776/19.

(090087099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Herald Osnabrück S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 123.931.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074551/10.

(090088073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Lux-Langues S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.  
R.C.S. Luxembourg B 77.206.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009074552/10.

(090087865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Lux-Langues S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue de Hesperange.  
R.C.S. Luxembourg B 77.206.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, 11 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009074553/10.

(090087867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**Europin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue de Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 40.842.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour *EUROPIN S.A., Société anonyme holding*

*Experta Luxembourg, Société anonyme*

*Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009073927/13.

(090086875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2009.

---

**Partogest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 22.090.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009074546/11.

(090087813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

---

**CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

---

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPAGNIE MOBILIERE D'INVESTISSEMENTS GROUP S.A.", en abrégé "CO.MO.I. GROUP S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.191, constituée suivant acte reçu le 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 131 du 9 février 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par courrier recommandé en date du 27 mai 2009.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 700.000 (sept cent mille) actions, actuellement émises, toutes les actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Introduction d'un capital autorisé de EUR 12.000.000,- (douze millions d'Euro) donnant l'autorisation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital avec ou sans prime d'émission et sans réserver les nouvelles actions aux actionnaires existants.

2.- Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à sept millions d'euro (EUR 7.000.000,-), représenté par sept cent mille (700.000) actions chacune d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-), entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 12.000.000,- (douze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.200.000 (un million deux cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits selon une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale du 3 juin 2009, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de

toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3.- Ajout de la phrase suivante en fin d'alinéa 3 de l'article 4 des statuts:

«Elle a encore pour objet toute activité de conseils stratégiques, de coordination, ainsi que d'assistance aussi bien à ses participations qu'à des tiers.»

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'introduire un article «capital autorisé» dans les statuts de la Société et de modifier l'article 5 comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à sept millions d'euro (EUR 7.000.000,-), représenté par sept cent mille (700.000) actions chacune d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-), entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 12.000.000.- (douze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.200.000 (un million deux cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits selon une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale du 3 juin 2009, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 4 des statuts en ajoutant la phrase suivante:

«Elle a encore pour objet toute activité de conseils stratégiques, de coordination, ainsi que d'assistance aussi bien à ses participations qu'à des tiers.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. BEMTGEN, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juin 2009, Relation: LAC/2009/21627. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074806/211/89.

(090088419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 453.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.227.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 juin 2009*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Malcolm CARPENTER de son poste de gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Madame Christine Anne CLARKE, née le 4 Mai 1967 à Leeds (Royaume-Uni), résidant professionnellement 60 Sloane Avenue, Londres SW3 3XB, Royaume-Uni, au poste de gérant de catégorie A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009074787/19.

(090088753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Viking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 30.463.

—  
*Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 mai 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

DELOITTE S.A., avec siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé réviseur indépendant. Le mandat du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009074823/16.

(090089184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Reg Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.580.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mai

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SGG (Suisse) S.A., une société constituée et existant suivant les lois de suisse, ayant son siège social 7 rue de l'Arquebuse, CH-1211 GENEVE, et enregistrée auprès du Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro CH-660.0.050.979-7,

ici représentée par Monsieur Julien BELLONY, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination REG INVESTISSEMENTS S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social

3.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 9. Procédure

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 10. Représentation

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

*Souscription - Libération*

SGG (Suisse) S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500.-.

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Julien BELLONY, né le 16 mai 1973 à Clermont-Ferrant (F), demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Christian FRANÇOIS, né le 1<sup>er</sup> avril 1975 à Rocourt (B), demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1<sup>er</sup> août 1980 à Braine L'Alleud (B), demeurant professionnellement 7, rue de l'Arquebuse, CH-1211 Genève

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BELLONY - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2009. Relation: LAC/2009/19262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit juin de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009074816/242/211.

(090088398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

**Helium Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 124.148.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HELIUM SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B124148, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, prenamed, on January 25, 2007, published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 596, of April 13, 2007 (the "Company"). The articles of associations of the company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated February 6, 2007, published with the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1052, of June 4, 2007. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on March 29, 2007, published with the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1372 of July 5,-2007.

The meeting is presided by Mr. Guillaume DEFLANDRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Nicolas GROSJEAN, lawyer, residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr. Vincent LINARI-PIERRON, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B123978, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited

registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of England and Wales, having its registered office at 9, South Street, London W1K 2XA, (v) PO INVEST 2 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B124799, (vi) Partners Group Global Opportunities Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY 1 6BD, (vii) Partners Group Direct Investments 2006, Limited Partnership, a limited partnership whose general partner is Partners Group Management III Limited, registered under the laws of Scotland, having its registered office at Tudor House, PO Box 477, St Peter, Guernsey, GY 1 6BD, and (viii) HSBC Partners Group Global Private Equity, SICAV, a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B105942, are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, prequalified, by virtue of eight proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the (i) 100,000 (one hundred thousand) unlimited shares and (ii) 40,293,100 (forty million two hundred ninety-three thousand one hundred) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment of article 10 of the articles of association of the Company in order to amend the date of the annual general meeting of the Shareholders of the Company; and

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolution has been taken at the unanimity:

#### *Sole resolution:*

It is unanimously resolved to amend the article 10 of the articles of association of the Company in order to amend the date of the annual general meeting of the Shareholders of the Company, (being noted that such amendment shall apply for the approval of the annual accounts of the Company as of December 31, 2008) which shall be read as follows:

" **Art. 10. Meetings of Shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of June at 2.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him."

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company have been estimated at about one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le vingt-six mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HELIUM SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124148, constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 25 janvier 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil

Spécial des Sociétés et des Associations numéro 596 du 13 avril 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société furent modifiés par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 6 février 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1052 du 4 juin 2007. Les statuts de la Société furent modifiés par acte notarié de Maître Jean SECKLER, préqualifié, en date du 29 mars 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1372 du 5 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Nicolas GROSJEAN, avocat, domicilié à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent LINARI-PIERRON, avocat à la Cour, domicilié à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- (i) HELIUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123978, (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey, (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son établissement principal à 9, South Street, London W1K 2XA (v) PO INVEST 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B124799, (vi) Partners Group Global Opportunities Limited, une limited company constituée sous les lois de Guernesey, ayant son principal établissement à Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY 1 6BD, (vii), Partners Group Direct Investments 2006, Limited Partnership, une limited partnership dont l'ultime associé général est Partners Group Management III Limited, une limited company constituée sous les lois d'Ecosse ayant son principal établissement à Tudor House, PO Box 477, St Peter, Guernesey, GY 1 6BD et (viii) HSBC Partners Group Global Private Equity, SICAV, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B105942, sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERRON, préqualifié, en vertu de huit procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 100.000 (cent mille) actions de commandités et (ii) 40.293.100 (quarante millions deux cent quatre-vingt treize mille cent) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de tenue de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société; et

2. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

#### *Résolution unique:*

Il est décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société afin de modifier la date de tenue de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (étant noté que ladite modification est applicable pour l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008) pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le dernier jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter."

#### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ont été estimés à mille euros. Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEFLANDRE; GROSJEAN; LINARI-PIERON - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2009. Relation GRE/2009/1991. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 8 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009074809/231/151.

(090088526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**EMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.773.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074604/10.

(090088534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**EMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.773.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074605/10.

(090088530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Emerjul Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.902.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009074606/10.

(090088525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Ellerston Global Equity Managers Offshore (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2009074648/13.

(090089030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.

---

**Syspar, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 24, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 92.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009074584/11.

(090087680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2009.

**Element Power Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.392.

In the year Two Thousand and Nine, on the third day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A., a limited partnership by shares (société en commandite par actions), duly incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg company registry under number B 141.860 and having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, represented by its general partner Element Power G.P. S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 141.724,

hereby represented by Mr Pawel Hermelinski, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal

(the "Sole Shareholder"),

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the appearing party is the current sole shareholder of Element Power Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, in the process of being registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 May 2009, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

(a) Increase of the share capital of the Company by an amount of Eighteen Thousand One Hundred Euro (EUR 18,100) so as to bring it from its current amount of Twelve Thousand and Five Hundred Euro (EUR 12,500) to Thirty Thousand and Six Hundred Euro (EUR 30,600) by the issuance of 18,100 new shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1) and the same rights and obligations as the existing shares;

(b) Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares, together with the share premium, by contribution in kind by Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A.;

(c) Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association;

(d) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder DECIDES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of Eighteen Thousand and One Hundred Euro (EUR 18,100) so as to bring it from its current amount of Twelve Thousand and Five Hundred Euro (EUR 12,500) to Thirty Thousand and Six Hundred Euro (EUR 30,600) by the issuance of Eighteen Thousand and One Hundred (18,100) new shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1) and the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of Fifty-Five Million Five Hundred and Sixty-Four Thousand One Hundred and Fifty-Eight Euro (EUR 55,564,158).

*Subscription - Payment*

Thereupon,

The Sole Shareholder declares to subscribe for Eighteen Thousand and One Hundred (18,100) newly issued shares with a payment of share premium of Fifty-Five Million Five Hundred and Sixty-Four Thousand One Hundred and Fifty-Eight Euro (EUR 55,564,158) and to pay up such shares and the share premium in full by contribution in kind consisting in the contribution of One Hundred and Eighty-One (181) shares held by the Sole Shareholder in the share capital of Element Power Holdings B. V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat at Amsterdam (address: 3013 AL Rotterdam, Weena 327, trade register number 24443487) representing 100% of the share capital of the same;

The ownership and value of the shares contributed in kind has been confirmed through a certificate issued by two managers of Element Power Holdings B.V., prenamed. Such certificate after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement);

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder DECIDES to amend Article 6, of the Company's articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The share capital is fixed at Thirty Thousand and Six Hundred Euro (EUR 30,600) represented by Thirty Thousand and Six Hundred (30,600) shares of one Euro (EUR 1.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 6,800.- Euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

**A COMPARU:**

Element Power GP S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions, dument constituée et régis par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.860 et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, représentée par son actionnaire commandité Element Power G.P. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.724,

ici représentée par Monsieur Pawel Hermelinski, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(l'«Associé Unique»),

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté et agissant en qualité comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est le seul et unique associé actuel de la Element Power Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 mai 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Que les points à l'ordre du jour sont les suivants:

*Ordre du jour*

(a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de Dix-huit Mille et Cent Euros (EUR 18.100) en vue de porter son montant actuel de Douze Mille Cinq Cent Euros (EUR 12.500) à Trente Mille Six Cent Euros (EUR 30.600)

par l'émission de Dix-huit Mille et Cent (18.100) nouvelles parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de Un Euro (EUR 1) et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

(b) Souscription et libération entière à la valeur nominale des nouvelles parts sociales émises, avec une prime d'émission, par apport en nature par Element Power G.P. S.à r.l. & Partners S.C.A.;

(c) Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

(d) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Dix-huit Mille et Cent Euros (EUR 18.100) en vue de porter son montant actuel de Douze Mille Cinq Cent Euros (EUR 12.500) à Trente Mille Six Cent Euros (EUR 30.600) par l'émission de Dix-huit Mille et Cent (18.100) nouvelles parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de Un Euro (EUR 1) et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission d'un montant de Cinquante-cinq Million Cinq Cent Soixante-Quatre Mille Cent Cinquante-huit Euros (EUR 55.564.158).

#### *Souscription - Libération*

Sur ce,

L'Associé Unique déclare de souscrire aux Dix-huit Mille et Cent 18.100) nouvelles parts sociales émises avec le paiement d'une prime l'émission de Cinquante-cinq Million Cinq Cent Soixante-Quatre Mille Cent Cinquante-huit Euros (EUR 55.564.158) et de libérer ces nouvelles parts sociales et la prime d'émission intégralement moyennant un apport en nature de Cent Quatre-vingt et un (181) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Élément Power Holdings B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social à Amsterdam (adresse: 3013 AL Rotterdam, Weena 327, numéro de registre de commerce 24443487) représentant 100% du capital social de la même société;

La propriété et la valeur des parts sociales apportées ont été confirmées au notaire instrumentant par une déclaration émise par les administrateurs de la société Élément Power Holdings B.V., précitée. Cette déclaration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisés avec ce dernier auprès de l'administration de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doit être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à trente mille six cent Euros (EUR 30.600) représenté par trente mille six cent (30.600) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ 6.800.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. HERMELINSKI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juin 2009, Relation: LAC/2009/21628. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009074804/211/145.

(090088393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2009.